

INFORMATION

LA GESTION DES DÉCHETS SUR LA PLACE PUBLIQUE

— L'information sur la gestion des déchets nucléaires n'est plus confinée aux spécialistes. Grâce au Visiatome, le grand public y est désormais associé. Et dès cet automne, avant d'être soumis au Parlement, le projet de loi sur ce sujet sera précédé d'un vaste débat public national.

Piégés dans une matrice de verre, les déchets à vie longue sont conditionnés dans des colis en acier.

Dès le choc pétrolier de 1973, la France a fait le choix du nucléaire pour assurer son autonomie énergétique. Près de 80 % de son électricité est aujourd'hui produite par des centrales nucléaires. Depuis sa création¹, le CEA mène des recherches concernant le nucléaire civil, de la fabrication des combustibles à la gestion des déchets. Il a ainsi acquis un fort niveau d'expertise et s'est doté d'outils performants, tels que l'installation Atalante, ensemble de laboratoires de chimie en milieu radioactif unique au monde. Il a notamment développé des procédés pour recycler à 95 % le combustible nucléaire usé, et confiner les 5 % restants que constituent les déchets ultimes. Ces derniers, et leur gestion définitive, sont au cœur des préoccupations du grand public vis-à-vis du nucléaire.

Le 30 décembre 1991, une loi, dite Loi Bataille, fixe trois axes de recherche destinés à explorer l'éventail des solutions pour la gestion des déchets à vie longue: le premier concerne la séparation-transmutation, le second, le stockage en profondeur, et le troisième, le conditionnement entreposage. Cette loi a donné une nouvelle impulsion aux recherches déjà en cours au CEA, notamment sur le premier et le troisième axe dont il a la charge. Avec l'Andra², qui pilote des recherches sur le second axe, le CEA a présenté au gouvernement en juin dernier les résultats de ses travaux: un ensemble de solutions à partir desquelles le gouvernement, à l'issue d'un débat public commençant ce mois de septembre, proposera début 2006 un projet de loi au Parlement pour une gestion durable des déchets radioactifs. Dès lors, comment informer une opinion publique qui, en majorité, est non spécialiste? En 2002, le CEA crée le Centre d'expertise sur le conditionnement et l'entreposage des matières radioactives (Cecer) à Marcoule. Objectif: capitaliser et donner une visibilité aux résultats et solutions proposés dans le cadre de la loi Bataille.

Pour privilégier la dimension pédagogique à l'égard du grand public, le Cecer ouvre en avril 2005 le Visiatome, espace d'information, de réflexion et d'échanges sur la radioactivité et l'énergie nucléaire. Son exposition permanente propose un parcours interactif et ludique, permettant de s'approprier les connaissances de base utiles sur plusieurs thèmes, dont le traitement des déchets radioactifs et ainsi comprendre les enjeux associés à la production nucléaire d'électricité. Une dimension pédagogique inédite, où l'on apprend, par exemple, comment 90 % des déchets nucléaires (les moins radioactifs) connaissent déjà une gestion industrielle définitive, que leur volume a été réduit d'au moins un facteur six en dix ans grâce à la collaboration entre la recherche et les industriels. Le Visiatome est également un espace de débat où les experts, les professionnels et les associations pourront venir confronter leurs expériences. ■

¹ En 1945, le CEA a été créé par le général de Gaulle pour doter la France de la maîtrise de l'atome en vue de son utilisation dans divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale. ² Agence nationale de gestion des déchets radioactifs.

95 %
des déchets nucléaires sont liés à la production d'électricité (5 % : industrie, hôpitaux, recherche...).